



Disponibilité et activité privée compatible?

Par **marina**, le **17/02/2009** à **15:37**

je suis en disponibilité pour un an d'un hopital public et je veux travailler dans un établissement privé pendant ce temps et augmenter ma dispo à 3 ans renouvelable. Est ce légal d'exercer une activité privée pendant la temps d'une disponibilité ou est ce interdit?
MERC!

Par **Paula**, le **18/02/2009** à **09:54**

Bonjour,

Dès lors que vous avez prévenu votre administration que vous souhaitez exercer pendant votre disponibilité et que cette disponibilité vous a été accordée, vous pouvez travailler, car cela signifie que l'administration a regardé le cas et qu'il n'y a pas d'incompatibilités.

Dans votre cas, je ne vois pas vraiment d'obstacle.
Cordialement